

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES À LA PROFESSION

SESSION 2007

Durée : 2 heures 30
Coefficient : 2

Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire n°99-186 du 16/11/1999
Aucun document n'est autorisé

Annexes :

- Annexe 1 : extraits de la réunion du Conseil d'administration de la résidence-foyer
- Annexe 2 : éléments de coût pour la préparation des repas pour les résidents
- Annexe 3 : données de l'INSEE sur le chômage
- Annexe 4 : « Les contrats aidés du Plan de cohésion sociale »
- Annexe 5 : « Contrats aidés et insertion dans l'emploi »

Barème indicatif :

Partie 1 : 16 points
Partie 2 : 24 points
Total : 40 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2007
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page : 1/7

LA RÉSIDENCE-FOYER MUNICIPALE « LES RHODODENDRONS »

La résidence-foyer « Les rhododendrons » accueille des personnes âgées autonomes et valides. Cet établissement est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'une agglomération urbaine de 4 123 habitants en relation avec divers partenaires comme le Conseil général et le Conseil régional. Ce type d'hébergement collectif est conçu comme solution intermédiaire entre le logement personnel et la maison de retraite traditionnelle. En effet, la personne âgée conserve son indépendance et sa liberté. Elle est locataire d'un studio ou d'un petit appartement où elle s'installe avec ses meubles et peut bénéficier de services collectifs facultatifs : restaurant, activités, animations, ateliers, petits travaux de bricolage. Le prix de journée est fixé par la commune et dépend des revenus de la personne. Actuellement, six repas hebdomadaires sont proposés aux 60 personnes âgées de la résidence-foyer « Les rhododendrons ».

La commune est consciente du nombre insuffisant de lits (60 lits) par rapport aux besoins qu'elle a clairement identifiés dans une précédente étude réalisée en janvier 2007 auprès des personnes de plus de 60 ans. Aussi cherche-t-elle à développer un nouveau service : le portage de repas à domicile qui permettrait le maintien à domicile de certaines personnes âgées en veillant à leur bien-être matériel et moral. Ce service n'existe ni dans la commune ni dans les communes limitrophes.

Le projet serait de faire préparer les repas par le personnel de la résidence-foyer « Les rhododendrons ». Cela permettrait de profiter des infrastructures de cuisine existantes et donc de proposer un tarif attractif.

Le président du CCAS vous charge, en tant que technicien(ne) en économie sociale et familiale travaillant au service seniors de la commune, de mettre en place ce nouveau service, de veiller à son suivi et de participer au recrutement du futur responsable.

Partie 1 - Élaboration de l'offre d'un service

Une étude préalable des besoins de la population, réalisée auprès des personnes de plus de 60 ans, a montré que 100 personnes seraient intéressées par le service de portage de repas à domicile.

Lors d'une réunion, le conseil d'administration de la résidence-foyer a décidé qu'il s'agira de distribuer uniquement le repas de midi. Il a fait le choix d'un repas adapté aux besoins de la personne et composé d'une entrée, d'un plat, d'un dessert et d'une boisson (solution plébiscitée par 70 % des personnes interrogées). La municipalité a fixé un prix acceptable maximum de 10 €, en tenant compte du fait que ce service sera produit dans la cuisine de la résidence-foyer.

Vous êtes chargé(e), par le président du Centre communal d'action sociale, de mettre en place et suivre cette offre de service.

A partir de vos connaissances et des annexes 1 et 2 :

- 1.1 Déterminer le coût total unitaire du service de repas porté à domicile en justifiant vos calculs.
- 1.2 Proposez, en les justifiant, les différentes actions de communication, qu'il vous semblerait nécessaire de mettre en place pour faire connaître ce nouveau service.
- 1.3 Appréciez la cohérence des choix de la municipalité quant au service de portage de repas et proposez les critères permettant d'en assurer le suivi.

Partie 2 - Gestion du personnel

La résidence-foyer doit embaucher une personne pour livrer les repas à domicile. Le président du CCAS souhaite, afin de pourvoir ce poste, embaucher une personne de la commune en difficulté d'insertion professionnelle à qui, il sera proposé un contrat aidé à temps partiel.

Cette personne aurait deux missions consacrées à ce nouveau service (12 heures affectées à la distribution des repas et 8 heures consacrées à seconder l'intendant).

Vous êtes chargé(e), par le service des ressources humaines du CCAS, du recrutement de cette personne en tenant compte du statut et des missions économiques et sociales de l'organisme qui gère la résidence-foyer.

À partir de vos connaissances et des annexes 1, 3, 4 et 5 :

- 2.1 Relever et expliquer les difficultés des personnes au chômage pour trouver un emploi.
- 2.2 Elaborer la grille d'évaluation des compétences associées au profil de poste créé.
- 2.3 Comparer le public visé par le recrutement et les compétences du poste à pourvoir et en conclure quant à l'intérêt pour le président du CCAS de recourir à un emploi aidé.
- 2.4 Analyser la pertinence et les limites de la politique des emplois aidés dans la lutte contre le chômage.

Annexe 1 : extraits de la réunion du Conseil d'administration de la résidence-foyer

[...] L'intendant, M. Claude Pierre, fait part du projet de la mairie d'adjoindre un service de portage de repas à domicile en liaison froide trois fois par semaine pour les résidents de l'agglomération sur la base prévisionnelle de 24 personnes (soit 72 repas). Après étude, Monsieur Pierre estime que, pour tenir compte des particularités de ce nouveau service, il faudrait se baser sur le coût des repas servis en interne et intégrer les éléments suivants :

- le véhicule réfrigéré et équipé coûte 40 € par semaine ;
- une personne en emploi aidé pour gérer et distribuer ce service (coût 160 € par semaine) ;
- le cuisinier consacra 20 % de son temps à la préparation de ces repas ;
- les conteneurs pour transporter le repas (coût d'utilisation évalué à 10 centimes par repas).

Le président du CCAS propose, afin que le prix reste attractif, de ne pas imputer les charges fixes relatives aux infrastructures de cuisine ainsi que les charges fixes relatives à la gestion des approvisionnements. [...]

[...] La technicienne en économie sociale et familiale (TESF) du CCAS est chargée du recrutement d'une personne assurant le portage des repas à domicile mais aussi aidant l'intendant dans la gestion de ce nouveau service.

La TESF précise les tâches à assurer par le porteur :

Cette personne doit porter des repas dans une camionnette réfrigérée en respectant un planning. Elle disposera d'un téléphone mobile pour être en relation avec la personne âgée au cours de la tournée. Elle veillera au respect des règles d'hygiène lors du portage. Elle organisera elle même ses tournées, de façon rationnelle et en limitant le kilométrage parcouru. Elle prendra les commandes des clients pour la semaine à venir. Il ne s'agit pas seulement de livrer des repas mais de s'assurer du bien être et de l'environnement de la personne. [...]

Annexe 2 : éléments de coût pour la préparation des repas pour les résidents

	Coût unitaire (en euros)
Charges variables	
Aliments	3,3
Boissons	0,6
Énergie	0,5
Eau	0,3

Charges fixes par semaine	(en euros)
Infrastructures de cuisine	125
Gestion de l'approvisionnement	105
Coût total du cuisinier (charges comprises)	490

Annexe 3 : données de l'INSEE sur le chômage

	Moyenne 2004	Moyenne 2005
Total de chômeurs (en milliers)		
Ensemble	2 734	2 717
Femmes	1 330	1 328
Hommes	1 404	1 389
Taux de chômage selon l'âge et le sexe		
Ensemble	9,9	9,8
15 – 29 ans	17,4	17,3
30 – 49 ans	8,3	8,3
50 ans et plus	7,1	6,7
Femmes	9	9
15 – 29 ans	16,6	16,6
30 – 49 ans	7	7
50 ans et plus	6,6	6,5
Homme	11	10,8
15 – 29 ans	18,4	18,1
30 – 49 ans	9,8	9,8
50 ans et plus	7,6	7
Taux de chômage selon le diplôme		
Sans diplôme ou CEP	14,8	15
BEPC, CAP et BEP	9,3	9,3
Baccalauréat	9,6	9,2
Bac + 2	6,3	6,6
Diplôme supérieur	7,5	7
Taux de chômage de certaines catégories socioprofessionnelles		
Cadre	4,8	4,9
Profession intermédiaire	5,9	5,5
Employé	10,2	10,3
Ouvrier	12,3	12,5

Source : Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005, mars 2006, INSEE

Annexe 4 : « Les contrats aidés du Plan de cohésion sociale »

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a fortement remodelé les contrats bénéficiant d'une aide de l'État en vue d'améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi. Dans *le secteur non marchand* le Contrat d'Avenir (CAV), ouvert prioritairement aux bénéficiaires de minima sociaux depuis plus de six mois, ainsi que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), destiné aux autres demandeurs d'emploi en difficulté, se substituent au Contrat Emploi Solidarité (CES) et au Contrat Emploi Consolidé (CEC).

Dans *le secteur marchand*, le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) est ouvert aux bénéficiaires de minima sociaux de plus de six mois. Les autres demandeurs d'emploi en difficulté sont orientés vers le nouveau Contrat Initiative Emploi (CIE).

www.cohésionsociale.gouv.fr

29 mai 2006

Annexe 5 : « Contrats aidés et insertion dans l'emploi »

Il s'agit de retracer ici les résultats des exploitations des réponses aux deux vagues du panel des bénéficiaires de politiques d'emploi des personnes ayant effectué l'un des six dispositifs suivants : contrat emploi solidarité (CES), contrat initiative emploi (CIE), stage d'insertion et de formation à l'emploi collectif (SIFE co), contrat de qualification (CQ), contrat d'apprentissage et programme Trajectoire d'accès à l'emploi (TRACE).

1. En 2003, une majorité est insérée dans l'emploi, mais certains sont réinstallés dans le chômage

La situation des individus interrogés en mars 2003, soit 39 mois après la sortie de dispositif est contrastée : si une bonne partie occupe un emploi, essentiellement non aidé, une minorité, relativement forte dans certains cas (CES, SIFE, Trace) se trouve au chômage ou en inactivité.

L'emploi occupé est dans la plupart des cas un CDI de droit commun, en particulier après un CIE, un CQ, un contrat d'apprentissage. Les emplois temporaires de droit commun (CDD, intérim) ou aidé sont encore nombreux pour les personnes ayant effectué un CES, un stage SIFE ou étant passé en Trace.

En matière de salaire mensuel net médian, les disparités sont également fortes :

- autour de 1100 euros pour les anciens salariés de l'alternance ou de CIE ;
- autour de 900 euros pour les anciens bénéficiaires de CES, SIFE collectif ou Trace.

2. Les trajectoires depuis la sortie de dispositif sont également marquées par l'hétérogénéité

La situation en mars 2003 traduit relativement bien le parcours professionnel suivi par les individus interrogés

depuis la sortie du dispositif, pris au sens de la fin de l'aide à l'employeur.

Trois remarques générales :

- il y a une influence de la conjoncture sur les parcours des individus après la sortie, avec à partir du printemps 2001, un infléchissement des accès à l'emploi et une progression des sorties de l'emploi vers le chômage ;
- pour les personnes qui se retrouvent durablement au chômage après le contrat aidé, ce dernier n'aura été pour beaucoup d'entre elles qu'une parenthèse entre deux périodes de chômage ;
- les emplois en CDD constituent pour une bonne part de l'échantillon une première étape vers un CDI.

Les personnes recrutées en CIE et en CQ dans la seconde moitié des années 1990 et sorties fin 1999 accèdent de manière durable à l'emploi non aidé, du fait notamment du maintien chez l'employeur du contrat aidé. Cette trajectoire est donc relativement rapide.

Il en est de même pour les jeunes passés par l'apprentissage avec néanmoins une phase relativement marquée d'emploi aidé au début liée à l'enchaînement sur un contrat de qualification ou un nouveau contrat d'apprentissage.

Les anciens stagiaires Sife Collectif et les anciens salariés de CES sont une minorité à connaître un accès durable à l'emploi non aidé, tandis qu'une forte minorité retrouve durablement des situations de chômage ou d'inactivité. Les Ces vivent en outre un passage marqué en emploi aidé, du fait d'un prolongement vers un contrat emploi consolidé notamment. L'accès à l'emploi durable s'avère plus lent que pour les contrats du secteur marchand, avec des transitions encore nombreuses de situations dans la dernière année de la période étudiée (emploi aidé vers emploi non aidé ; CDD ou intérim vers CDI...).

Les jeunes entrés dans le programme Trace se retrouvent majoritairement dans une trajectoire marquée par l'alternance de périodes d'emploi et de périodes de chômage.

Évaluer les contrats aidés : l'apport des panels

Colloque DARES du 8 février 2005 – Paris
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

Karl Even & Tristan Klein
DARES

BTS ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2007
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page : 7/7